

Compte – rendu du Conseil Municipal

Mercredi 12 décembre 2012 à 20 h 30

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, DELEMAR Hugues, FAURE François, VEDRINES Jean-Luc

Absent excusé : Mme CHOQUET Christine, pouvoir à LAUZE Christine

M. DELEMAR Hugues, pouvoir à RIGAL Frédéric

Secrétaire de séance : GODE Philippe

1- Irrigation des terres et prairies agricoles en Lozère

- Une réglementation est en place depuis 2006
- La chambre d'agriculture de la Lozère souhaite être Maître d'ouvrage concernant le droit et la gestion de l'irrigation. En effet il ne semble pas cohérent d'éloigner le département de la gestion des cours d'eau sur son territoire. Abandonner cette gestion aux bassins aval hors département revient à s'exposer à des problèmes sur notre territoire (débits, barrages, etc.).

Proposition : Confier la gestion de l'irrigation à la chambre d'agriculture.

VOTE :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif

- Rapport complet sur le site www.services.eaufrance.fr et en Mairie

Page 6 : 30 380 m³ prélevés sur le milieu naturel en 2010

28 987 m³ prélevés en 2011

baisse constatée, suite aux recherches et réparations des fuites

à La Boissonnade et aux Lumières

Le linéaire du réseau de canalisations est de 19.2 kilomètres.

- **Tarifs de l'eau :**

Part de la commune : pas d'augmentation entre 2011 et 2012

L'abonnement annuel s'élève à 85€ HT

La part proportionnelle (consommation) s'élève à 152€ HT

Pour 120 m³ (soit la consommation moy. de 4 personnes) : 237 €

Taxes et redevances :

Augmentation de 31% entre 2011 et 2012 de la redevance de pollution domestique

20.16€ en 2011, 26.40 en 2012

Pour une famille de 4 personnes, l'augmentation de la facture d'eau reste relativement modeste avec les nouvelles règles (de 2010 à 2011) : soit + 2,43 %

Facture annuelle (Abonnement + consommation+taxes), pour 120 m³, en 2010 : 271,30 €

Facture annuelle (Abonnement + consommation+taxes), pour 120 m³, en 2011 : 277,89 €

- **Analyses**

Les trois captages sont traités au chlore.

Pour éviter les problèmes sur la potabilité de l'eau, des tests hebdomadaires de détection de la présence de chlore dans le réseau sont effectués.

La question se pose de savoir s'il serait judicieux de prévoir un autre type de traitement : le rayonnement Ultra Violet qui agit sur les bactéries pathogènes et non pathogènes.

Le traitement aux UV se fait en sortie de réservoir, il n'assure donc pas une sécurité maximale contrairement au chlore qui lui est présent sur tout le réseau de distribution.

Un agent de l'Agence Régionale de Santé vient tout de même sur le terrain le 13 décembre 2012 pour envisager une étude.

- **Rendement du réseau**

97,4 % de l'eau prise est vendue, ce qui signifie que le réseau n'a plus aucune fuite importante.

Le taux de rendement est très satisfaisant.

- **Investissements**

Les investissements s'élèvent à 47 873 € pour l'année de référence (2010).

3 – Assainissement :

Part de la commune, pour 120 M3

121.20 € en 2012 comme en 2011

Taxes et redevances :

Augmentation de 25% de la redevance de modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau) :14,40 € en 2011,18 € en 2012

110 abonnés sur Saint Roman de Tousque

Les frais d'assainissement passent de :

143,06 € en 2011 à 146,86 € en 2012

(prix TTC au m³, soit une augmentation de 2,7 %)

Les amortissements des réseaux AEP et Assainissement s'élèvent actuellement à 27 000 € / an

Le budget global est d'environ de 60 000 €/an,

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité au rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif.

VOTE :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 - Prix de l'eau 2013

Proposition de délibération du prix de l'eau et de l'assainissement en 2013 :

- Maintien de la part communale (pas d'augmentation)
- La taxe de l'Agence de bassin, elle, va poursuivre son évolution (augmentations programmées sur plusieurs années)

5 - Titres de recettes non payées (Eau)

Admission en non valeur : 968,85 €

VOTE :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – Adhésion communale pour une protection sociale complémentaire des agents communaux

La protection permet d'accéder à des droits de traitements

après 3 mois en Congé maladie / Congé Longue Maladie

Cela concerne un agent titulaire (22 h) et 2 non-titulaires (17h30)

Le complément de cotisation se tient pour la Commune dans une limite de 210 € qui sera inscrite au budget et qui ne sera utilisé que pour le cas de l'adhésion volontaire des agents (et de leur engagement à cotisation).

La cotisation pour les agents concernés varie de 9,50 € à 16 € / mois en fonction des options de protection choisies.

7 – Questions diverses

➤ L'association des communes forestières du Languedoc Roussillon s'adresse à nous pour rentrer comme commune lozérienne : une adhésion permettrait un accompagnement du Maire et des Elus sur les questions liées à la forêt : gestion, dangers, risque incendie, etc.)
Le conseil municipal demande des précisions sur le montant de la cotisation et sur le détail du service rendu en cas d'adhésion.
Il serait peut-être plus adéquat que ce soit la Communauté de Communes qui souscrive à cette adhésion, notamment parce qu'elle est propriétaire du terrain du Martinet (50 hectares).

- Demande de subvention des Foyers Ruraux
Une demande de subvention d'un montant de 500 € est adressée à la Commune dans le cadre du financement d'une structure provisoire (Mic Mac) devant se substituer au Piboulio pendant la construction du nouveau bâtiment.
Le budget total s'élève à 18000€ dont :
- ✓ 7000 € de fonds privés
 - ✓ 1000 € Mairie de Ste Croix VF
 - ✓ 1000 € les Communes
 - ✓ 2000 € Communauté de communes (avance sur les aides 2013)

Le conseil municipal s'interroge sur l'importance des sommes à engager pour une structure dite « provisoire » ainsi que sur les frais de transport et de fonctionnement qui ne sont pas pris en compte dans ces 18 000 € (gestion, animation, chauffage, électricité, eau, sanitaires, etc.).

Pourquoi ne pas recenser les bâtiments communaux de la Communauté de Communes pour envisager d'excentrer les activités sur les communes voisines pendant les travaux, et faire ainsi « vivre » tout le territoire ?

Délibération sur l'attribution d'une subvention de 500 € :

VOTE :

POUR : 0

CONTRE : 8

ABSTENTION : 3

➤ Point Communauté de Communes

Reste à réaliser en Investissement :

- ✓ La rampe « handicapés » dans le cadre de l'aménagement de La Boissonnade.
Le coût s'élève à 100 000 € HT, il est financé à 80 %
+10 % sur fond de concours
La communauté de communes pourrait financer le complément de 10.000 €
à raison de 850 € / an environ sur 15 ans.
- ✓ Le « nouveau Piboulio » : subventionné à 80 %+ 10% de fonds de concours,
coût annuel 7 à 8000 € pour la communauté.
- ✓ L'Eco-hameau de St-Etienne Vallée Française : subventionné à 80 %.
- ✓ 2.5 millions d'euros ont été investis depuis 5 ans sur le territoire de la communauté

Fonctionnement

- ✓ Le conseil communautaire doit mener une réflexion sur les dépenses en fonctionnement : subventions aux associations, personnel administratif, personnel communal...La dotation de l'état a baissé de 6000€ de 2011 à 2012

➤ Point Commune

Travaux sur la Boissonnade :

Pour réaliser les travaux (accès handicapés) la commune doit acquérir la parcelle qui donne accès au temple.

Des recherches sont en cours pour vérifier qui en est propriétaire. L'Eglise Protestante Unie de France (ex ERF) ne serait pas propriétaire suivant les actes notariés en possession de Maitre

Pottier : elle a juste un droit d'accès .Elle appartiendrait à Mr Pierredon Daniel. Ce dernier serait prêt à céder tout le devant de porte (petit champ situé en contrebas du monument historique). Une demande de proposition d'achat lui sera formulée.

Acquisition du local de bienfaisance à Saint Roman de Tousque.

L'Association culturelle a changé de nom : c'est un regroupement sur plusieurs églises : « Église Protestante Unie de France ».

Cela implique des changements de statut (Conseil Régional, National, validation des services préfectoraux (J.O.) : autant de procédures qui vont durer au moins un an. Il faudra attendre la finalisation de ces démarches pour réaliser l'acquisition du Petit Local par la Commune, conformément à ce qui a été envisagé dans les précédents bulletins.

Les fêtes

Le CCAS procédera à la distribution des repas le vendredi 14 décembre.

Le repas des Anciens aura lieu le 19 janvier à partir de 12 heures. Des conseillers municipaux seront invités à y participer.

✓ Le bulletin municipal n° 77 paraîtra en début d'année (courant janvier)

➤ La séance est levée à 23 h 00